

CONDITIONS DE LICENCE DE PLATE-FORME
MODULE DE SERVICE 1
VERSION: 1.0
DATE DE LA VERSION: 21/11/2021

Thomas a préparé des conditions générales pour la fourniture de certaines solutions au Titulaire du Compte (les "Conditions Générales"). Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toute Commande passée par le Titulaire du Compte. En outre, pour l'achat de Solutions spécifiques, les conditions spécifiques applicables au Module de Service respectif (les "Conditions du Module de Service") s'appliquent.

Les présentes conditions du module de service s'appliquent et régissent l'utilisation de la Plateforme Thomas par le Titulaire du Compte (tel que défini dans les conditions générales). Les présentes Conditions du Module de Service s'ajoutent aux dispositions des Conditions Générales. En cas de conflit, d'ambiguïté ou de divergence entre les Conditions Générales et les présentes Conditions du Module de Service, les Conditions du Module de Service prévaudront en conséquence.

1. DEFINITIONS

1.1 Toute référence à des termes commençant par une majuscule dans les présentes Conditions du Module de Service aura la signification qui est donnée à ces termes dans le Contrat-cadre, à moins qu'une autre définition ne soit prévue ci-dessous.

La "**Durée de Licence de Plate-forme**" a le sens qui lui est donné à la clause 4.1 ;

Les "**Frais de Licence de Plate-forme**" a le sens qui lui est donné à la clause 6 ;

La "**Licence de Plate-forme**" désigne la licence concédée au titre de la clause 3 pour l'utilisation de la Plate-forme Thomas et des Livrables correspondants sur la base d'une Couverture de Licence de Plate-forme Argent, Or ou Platine ;

La "**Notification de Résiliation**" a le sens qui lui est donné dans la clause 8.

Les "**Parties chargées de l'Inspection**" ont le sens qui leur est donné dans la clause 3.4;

La "**Période de Licence de Plate-forme**" désigne une période de douze (12) mois, soit la Période Initiale de Licence de Plate-forme, soit toute Période de Licence de Plate-forme Renouvelée ;

La "**Période de Licence de Plate-forme Renouvelée**" a le sens qui lui est donné à la clause 4.1(b) ;

La "**Période initiale de Licence de Plate-forme**" a le sens qui lui est donné à la clause 4.1(a) ;

Les "**Services d'Achat d'Unités en Ligne**" désignent l'achat d'unités et les services connexes fournis par Thomas conformément au Module de Service 2 (Services en Ligne - Achats d'Unités) ;

Les "**Services de Consultance**" désignent la Solution et les services associés fournis par Thomas conformément au Module de Service 5 (Services de Consultance) ;

Les "**Services d'Intégration**" désignent la Solution et les services associés fournis par Thomas conformément au Module de Service 7 (Services d'Intégration) ;

Les "**Services en Ligne**" désignent les Services d'Achat d'Unités en Ligne et/ou les Services par Abonnement en Ligne, selon les cas ;

Les "**Services par Abonnement en Ligne**" désignent l'Abonnement et les services connexes fournis par Thomas conformément au Module de Service 3 (Services en Ligne - Conditions d'Abonnement) ;

2. UTILISATEURS DE LA PLATE-FORME

Pour chaque Licence de Plate-forme, le Titulaire du Compte désignera des Utilisateurs de Plate-forme qui seront autorisés à accéder à la Plate-forme Thomas et à recevoir le Service en Ligne, la Documentation et/ou les Livrables conformément à l'Identité spécifiée de l'Utilisateur de la Plate-forme et sous réserve, dans tous les cas, de l'approbation préalable par Thomas de cette désignation et de l'Identité attribuée.

3. LICENCE DE PLATE-FORME

3.1 Sous réserve du paiement des Frais de Licence de Plate-forme concernés, Thomas accorde au Titulaire du Compte une licence non-exclusive, non-transférable permettant aux Utilisateurs de la Plate-forme d'accéder à la Plate-forme Thomas, ainsi qu'à la Documentation et aux Livrables y afférents à des fins professionnelles internes du Titulaire du Compte pendant la Période de Licence de Plate-forme conformément aux présentes Conditions du Module de Service.

3.2 Le Titulaire du Compte doit bénéficier d'une Licence de Plate-forme pour accéder à la Plate-forme Thomas. Tout Titulaire du Compte ne disposant pas d'une Licence de Plate-forme valable et à jour ne peut pas accéder à la Plate-forme Thomas.

3.3 A condition que le Titulaire du Compte bénéficie d'une Licence de Plate-forme et d'un accès à la Plate-forme Thomas conformément aux présentes Conditions du Module de Service, le Titulaire du Compte sera éligible pour acheter des Services en Ligne via :

- (a) L'achat d'Unités, en vertu de et conformément au Module de Service 2 (Services en Ligne - Achats d'Unités) ; ou
- (b) Un Abonnement, en vertu de et conformément au Module de Service 3 (Services en Ligne - Conditions d'Abonnement).

Afin d'éviter toute ambiguïté, le Titulaire du Compte peut uniquement acheter des Services en Ligne auprès de Thomas (y compris, mais sans s'y limiter, des Évaluations) en exécutant une Commande pour ces Services en Ligne conformément au Module de Service 2 (Services en Ligne - Achats d'Unités) ou au Module de Service 3 (Services en Ligne - Conditions d'Abonnement).

3.4 Pendant la Durée et après la résiliation ou l'expiration des présentes Conditions du Module de Service, le Titulaire du Compte accordera à Thomas et/ou à ses employés, auditeurs, représentants ou agents (le "**Parties chargées de l'Inspection**") à tout moment raisonnable pendant les heures normales de bureau et moyennant un préavis raisonnable compte tenu des circonstances données (ce qui peut être une période très courte lorsque la demande est urgente), un accès effectif à toutes les informations concernant :

- (a) l'utilisation de la Plate-forme Thomas (y compris toute Licence de Plate-forme susceptible d'avoir été accordée) ; et
- (b) la fourniture des Services en Ligne et la réception de la Documentation et des Livrables,

y compris le droit d'accéder à et de réaliser des inspections sur site dans tous les locaux du Titulaire du Compte, le droit d'accès aux systèmes, au personnel et à tous les dossiers que Thomas et/ou les Parties chargées de l'Inspection peuvent raisonnablement exiger afin de vérifier que l'utilisation de la Plate-forme Thomas (y compris toute Licence de Plate-forme susceptible d'avoir été accordée) et/ou l'utilisation ou la réception du Service en Ligne, de la Documentation et des Livrables sont conformes aux présentes Conditions du Module de Service et à la/aux Commande(s) concernée(s).

3.5 Si un audit visé à la clause 3.4 démontre :

- (a) une quelconque violation d'une Commande et/ou des présentes Conditions générales du Module de service par le Titulaire du Compte ;
- (b) que l'accès à la Plate-forme Thomas a été fourni à quelconque personne qui n'est pas le Titulaire du Compte ou un Utilisateur de la Plate-forme ; ou
- (c) un paiement insuffisant des Frais qui auraient dû être payés par le Titulaire du Compte pour la période couverte par l'audit,

sans préjudice des autres droits ou recours de Thomas en vertu du Contrat-cadre et/ou des présentes Conditions du Module de Service :

- (d) Thomas sera autorisé à désactiver immédiatement l'accès du Titulaire du Compte à la Plate-forme Thomas si le Titulaire du Compte ne remédie pas à la violation identifiée conformément à la clause 3.5(a) ou 3.5(b) immédiatement après notification de la demande ; et

- (e) le Titulaire du Compte sera tenu de payer à Thomas un montant équivalent à tout paiement insuffisant identifié des Frais en vertu de la clause 3.5(c) dans les deux (2) semaines suivant la demande de paiement.

4. DURÉE, RENOUVELLEMENT ET EXPIRATION DE LA LICENCE DE PLATE-FORME

4.1 La durée de la Licence de Plate-forme :

- (a) prend effet à la date spécifiée dans la Commande concernée et/ou la facture relative à la Commande applicable et continuera pendant douze (12) mois ("Période initiale de Licence de Plate-forme") ; et
- (b) sera, conformément à la clause 4.2 renouvelée automatiquement pour des périodes de douze (12) mois supplémentaires ("Période de Licence de Plate-forme Renouvelée"), au terme de la Période Initiale de Licence de Plate-forme ou d'une Période de Licence de Plate-forme Renouvelée, selon le cas,

(la "Période de Licence de Plate-forme").

4.2 Le Titulaire du Compte doit informer Thomas de son intention de ne pas renouveler la Licence de Plate-forme au plus tard trente (30) jours avant la fin de la Période Initiale de Licence de Plate-forme ou de la Période de Licence de Plate-forme Renouvelée correspondante, selon les cas et auquel cas :

- (a) la Licence de Plate-forme ; et
- (b) sous réserve de la clause 4.3(a)(ii), tous Services en Ligne (y compris tout Abonnement ou toutes Unités non expirées) que le Titulaire du Compte a achetés,

expireront automatiquement au terme de la Période Initiale de Licence de Plate-forme correspondante ou de la Période de Licence de Plate-forme Renouvelée (selon les cas).

4.3 Si le Titulaire du Compte informe Thomas de son intention de ne pas renouveler sa Licence de Plate-forme conformément à la clause 4.2, mais passe ensuite une Commande à Thomas pour une autre Licence de Plate-forme ("Nouvelle Licence de Plate-forme") :

- (a) si une telle Commande est passée dans un délai de trois (3) mois à compter de la fin de la dernière Période de Licence de Plate-forme du Titulaire du Compte :
- (i) la nouvelle Période de Licence de Plate-forme sera effective à compter de la fin de la Période de Licence de Plate-forme précédente et sera considérée comme une Période de Licence de Plate-forme Renouvelée ;
- (ii) cette nouvelle Licence de Plate-forme inclura toutes les Unités non expirées (mais, pour éviter toute ambiguïté, aucun autre Service en Ligne) qui ont été achetées par le Titulaire du Compte au titre de la Période de Licence de Plate-forme précédente ; ou
- (b) si cette Commande est passée plus de trois (3) mois mais moins de douze (12) mois à compter de la fin de la dernière Période de Licence de Plate-forme du Titulaire du Compte :
- (i) la nouvelle Période de Licence de Plate-forme entrera en vigueur à la date indiquée dans la Commande et sera considérée comme une Nouvelle Licence de Plate-forme ; et
- (ii) cette Nouvelle Licence de Plate-forme sera établie comme si le Titulaire du Compte était un tout nouveau client, mais accordera néanmoins au Titulaire du Compte l'accès à la Documentation, au Contenu et/ou aux Livrables (y compris les Réponses à l'évaluation) relatifs à la précédente Licence de Plate-forme jusqu'à l'expiration d'un délai de douze (12) mois à compter de la fin de la dernière Période de Licence de Plate-forme du Titulaire du Compte ;
- (iii) cette Plate-forme ne comprendra pas les Services en Ligne (y compris les Unités non expirées) qui ont été achetés par le Titulaire du Compte au titre de la Période de Licence de Plate-forme précédente ; ou
- (c) si une telle Commande est passée dans un délai de plus de douze (12) mois à compter de la fin de la dernière Période de Licence de Plate-forme du Titulaire du Compte :
- (i) la nouvelle Période de Licence de Plate-forme entrera en vigueur à la date indiquée dans la Commande et sera considérée comme une Nouvelle Licence de Plate-forme ;
- (ii) une telle Nouvelle Licence de Plate-forme sera établie comme si le Titulaire du Compte était un tout nouveau client et n'accordera pas au Titulaire du Compte l'accès à la Documentation, au Contenu et/ou aux Livrables reconstitués ou historiques (y compris toutes Réponses à l'évaluation ou données connexes) relatifs à la précédente Licence de Plate-forme ; et
- (iii) pour éviter toute ambiguïté, cette Nouvelle Licence de Plate-forme n'inclura pas les Services en Ligne (y compris les Unités non expirées) qui ont été achetés par le Titulaire du Compte lors de la Période de la Licence de Plate-forme précédente.

4.4 En cas de résiliation d'une Licence de Plate-forme pour toute autre raison que celle prévue à la clause 4.3 (y compris en vertu de la clause 8 et/ou conformément aux termes du Contrat-cadre), la Licence de Plate-forme et tous Services en Ligne (y compris tout Abonnement ou toutes Unités non expirées) expireront automatiquement à la date de ladite résiliation.

4.5 Si l'accès du Titulaire du Compte à la Plate-forme Thomas et/ou la Licence de Plate-forme est désactivé ou suspendu par Thomas conformément aux clauses 3.5(d) ou 6.3 respectivement, ou si une Commande effectuée en vertu des présentes Conditions du Module de Service est suspendue de quelque autre manière conformément au Contrat-cadre, tous les Services en Ligne (y compris tout Abonnement ou toutes Unités inutilisées que le Titulaire du Compte a achetés) seront automatiquement désactivés ou suspendus pour la même durée de désactivation ou de suspension que celle qui est applicable à la Plate-forme Thomas et/ou à la Licence de Plate-forme, selon le cas.

5. UTILISATION DE LA PLATE-FORME THOMAS ET DES SERVICES EN LIGNE

5.1 Obligations de Thomas

- (a) Pendant la Durée du contrat, Thomas fournira au Titulaire du Compte un accès à la Plate-forme Thomas, aux Services en Ligne, à la Documentation et aux Livrables pertinents, conformément aux présentes Conditions du Module de Service.
- (b) Thomas fournira les Services en Ligne en faisant preuve de soin et de compétences raisonnables. Sans préjudice des clauses 15.1, 15.2 et 15.3 (Limitation de responsabilité) du Contrat-cadre, en cas de violation de la présente clause 5.1(b), Thomas fera, à ses seuls frais, des efforts commercialement raisonnables pour réapprovisionner les Services en Ligne en conformité avec la clause 5.1(b). Il s'agit du seul et unique recours du Titulaire du Compte en cas de manquement de ce type.

5.2 Indicateurs clés de performance

Sans préjudice de la clause 13.2 (Avis de non-responsabilité) du Contrat-cadre, Thomas fera des efforts raisonnables pour s'assurer que l'indicateur de performance clé suivant est respecté en ce qui concerne la disponibilité de la Plate-forme Thomas :

- (a) la Plate-forme Thomas sera disponible vingt-quatre (24) heures par jour, sept (7) jours par semaine, sachant que cette disponibilité exclut tout travail de maintenance planifiée ou non planifiée sur la Plate-forme Thomas que Thomas pourrait effectuer à tout moment et pour lesquels Thomas s'efforcera raisonnablement d'informer préalablement le Titulaire du Compte d'une telle indisponibilité.

5.3 Généralités

À moins que cela ne soit prévu, et uniquement dans la mesure spécifiée, dans une Annexe pertinente au Module de Service ou à moins que cela n'ait été convenu à l'avance par Thomas par écrit :

- (a) l'accès du Titulaire du Compte à la Plate-forme Thomas et à la Documentation et aux Livrables correspondants fournis dans le cadre d'une Licence de Plate-forme expirera au terme de la Période de la Licence de Plate-forme correspondante ; et
- (b) quelconque partie inutilisée des Services de Consultance et d'Intégration sous Licence et/ou des Services de Formation sous Licence ne pourra pas être reportée sur une Période de Licence de Plate-forme ultérieure ni être remboursée ou échangée.

6. FRAIS

6.1 Les Frais pour la Licence de Plate-forme et les Services en Ligne fournis en vertu des présentes Conditions du Module de Service seront constitués des montants suivants et calculés comme suit, sauf disposition contraire dans le Guide de Licence de Plate-forme :

- (a) une somme annuelle payable au titre de la Licence de Plate-forme pour chaque Période de Licence de Plate-forme ; et

- (b) lorsque les Services de Formation ne sont pas inclus dans la couverture de Licence de Plate-forme concernée conformément à la clause 6.1, ces Services de Formation seront facturables conformément à la liste de prix Thomas en vigueur à ce moment,

et comme indiqué plus en détail dans la Commande concernée.

- 6.2** En ce qui concerne les présentes Conditions du Module de Service, la clause 7.3 (Frais et Paiement) du Contrat-cadre ne s'applique pas. Au lieu de cela, les Frais payables en vertu et conformément aux présentes Conditions du Module de service devront être réglés au moins quatorze (14) jours avant le début chaque Période de Licence de Plate-forme.
- 6.3** En complément de et sans préjudice des dispositions de la clause 7 (Frais et Paiement) du Contrat-cadre, si les Frais de Licence de Plate-forme ou tout autre montant dû en lien avec les présentes Conditions du Module de Service ne sont pas payés intégralement à l'échéance, Thomas se réserve le droit de suspendre :
- (a) L'accès du Titulaire du Compte à la Plate-forme Thomas ; et/ou
- (b) la fourniture des Services en Ligne, de la Documentation et/ou de tous Livrables, ou d'une quelconque partie de ces derniers au Titulaire du Compte.
- 6.4** La société Thomas ne garantit pas l'intégrité de quelconque Contenu dans le cas où elle est amenée à suspendre l'accès aux Services en Ligne, à la Documentation, aux Livrables et/ou à la Plate-forme Thomas conformément à la clause 6.3.

7. RESPONSABILITÉ

- 7.1** Sous réserve des clauses 15 (Limitation de responsabilité) du Contrat-cadre, en cas de pertes ou de dommages occasionnés au Contenu du Titulaire du Compte introduit dans la Plate-forme Thomas, le seul et unique recours du Titulaire du Compte sera d'exiger à Thomas de déployer des efforts raisonnables pour restaurer le Contenu perdu ou endommagé à partir de la dernière sauvegarde de ce Contenu conservée par Thomas, pour autant que Thomas ne soit pas responsable de quelconque perte, destruction, altération ou divulgation du Contenu causée :
- (a) par tout tiers (à l'exception des tiers sous-traités par Thomas pour fournir des services liés à la maintenance et à la sauvegarde du Contenu) ; ou
- (b) en conséquence d'une violation par le Titulaire du Compte du Contrat-cadre ou des présentes Conditions du Module de Service.
- 7.2** Le Titulaire du Compte assume l'entière responsabilité des conclusions tirées des résultats obtenus lors de l'utilisation de la Plate-forme Thomas, du Service en Ligne, de la Documentation et/ou des Livrables (y compris les Évaluations).

8. DURÉE ET DROITS DE RÉSILIATION SUPPLÉMENTAIRES

En complément et sans préjudice de la durée et des droits de résiliation prévus à la clause 16 (Durée et Résiliation) du Contrat-cadre :

- 8.1** Thomas peut résilier une Licence de Plate-forme à tout moment moyennant un préavis écrit de soixante (60) jours ("Notification de Résiliation") adressé au Titulaire du Compte.
- 8.2** Dans le cas où la société Thomas adresserait une Notification de Résiliation, elle remboursera les Frais de Licence de Plate-forme prépayés au prorata en appliquant la formule de calcul suivante :

Remboursement = (Droits de la Licence de Plate-forme/365) x jours restants*

* c'est-à-dire le nombre de jours restant de la Période de Licence de Plate-forme en cours à compter de la fin de la Notification de Résiliation.